

**DEMANDE DE SUBVENTION  
ETUDE DES FLUX – CLIMATS DE BOURGOGNE**

## 1. Fiche d'informations

**Nom** : Association pour l'inscription des Climats du vignoble de Bourgogne au Patrimoine mondial de l'UNESCO

**Adresse** : 12 bd Bretonnière – 21200 BEAUNE

**Tel** : 03.80.20.10.40

**Fax** : 03.80.25.04.90

Comptable assignataire : CABINET PHILIPPE FRANCOIS

Correspondant :

Nom : CANAT    Prénom : Christel

Fonction : Collaborateur – expert comptable

Tél. : 03 80 25 03 70

Adresse : 12 avenue Jaffelin  
21200 Beaune

E-mail : [CC@phfexpert.fr](mailto:CC@phfexpert.fr)

## 2. Description de l'action

**Intitulé du Projet** : Etude des flux, des conditions d'accès et des modes de déplacements sur l'ensemble des sites du périmètre des Climats du vignoble de Bourgogne, candidats à l'inscription sur la Liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO

### Présentation de l'organisme demandeur

L'Association pour l'inscription des Climats du vignoble de Bourgogne au Patrimoine mondial de l'UNESCO a été créée en avril 2007 – association loi de 1901.

- le Conseil Régional de Bourgogne désigne 2 administrateurs,
- le Conseil Général de Côte-d'Or désigne 2 administrateurs,
- la Ville de Dijon désigne 2 administrateurs,
- la Ville de Beaune désigne 2 administrateurs,
- le Bureau Interprofessionnel des Vins de Bourgogne (BIVB) désigne 2 administrateurs,
- la Confédération des Appellations et Vignerons de Bourgogne (CAVB) désigne 2 administrateurs,
- la Fédération des Négociants Eleveurs de Grande Bourgogne (FNEB) désigne 2 administrateurs,
- la Communauté d'agglomération de Beaune, Côte et sud désigne 1 administrateur,
- la Communauté d'agglomération du grand Dijon désigne 1 administrateur,
- la Communauté de communes de Gevrey-Chambertin désigne 1 administrateur,
- la Communauté de communes du Pays de Nuits-Saint-Georges désigne 1 administrateur.
- Les cinq autres administrateurs sont élus par l'assemblée générale pour une durée de trois ans

Cette association a pour objet de porter le dossier de candidature et de fédérer les acteurs locaux autour d'une même ambition : obtenir le ce label d'exception.

L'association encourage la participation active de la société civile à ses efforts en vue d'atteindre son objectif et de transmettre ce patrimoine inscrit aux générations futures.

### Période de réalisation du projet

Début : mai 2015

Objectif de fin : mi-novembre 2015

## Présentation succincte du projet

### Contexte

En 2010 et en 2011, deux études préalables sur les déplacements routiers et ferroviaires, sur le territoire candidat au Patrimoine mondial, ont été réalisées par des stagiaires, sous la direction d'Atout France. Au regard de l'état actuel de l'avancée de la candidature, il apparaît essentiel de pouvoir les compléter et les approfondir avec une étude précise sur les flux, les conditions d'accès et les modes de déplacements sur l'ensemble des sites du périmètre du Bien. La Conférence territoriale de la Mission Climats de Bourgogne, à l'occasion de son assemblée du 15 septembre 2014, a acté le financement de cette étude pour l'année 2015.

### Objectifs

Cette étude, intégrée au plan de gestion (fiche-action III-A page 197 du plan de gestion actualisé au 26 août 2014 – cf. annexe page 4), a pour objectifs d'anticiper la hausse de fréquentation touristique générée par l'inscription en proposant des solutions et des aménagements, à court, moyen, et long terme, pour faciliter l'intermodalité, en s'appuyant sur les infrastructures et services de transport existants et à envisager en complément de l'offre actuelle, tout en facilitant l'accès aux sites majeurs du périmètre.

## Plan de financement

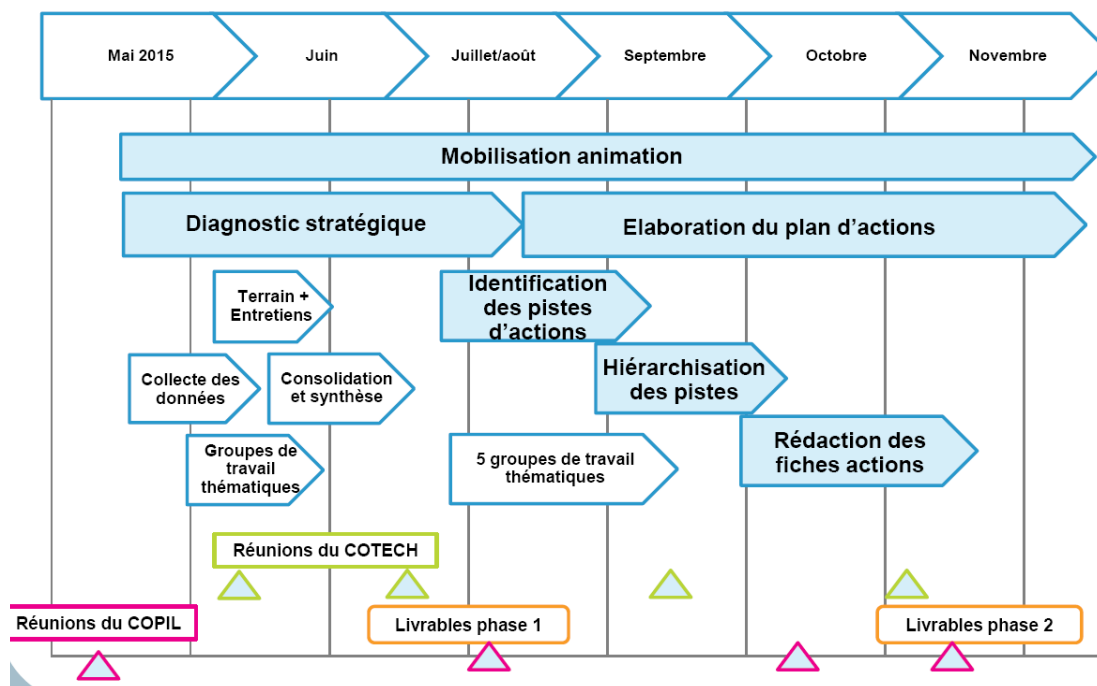
### Coût total de l'étude : 70 000€ TTC

- ◆ Conseil régional de Bourgogne : 27 000€
- ◆ Conseil général de la Côte d'Or : 27 000€
- ◆ Communauté d'agglomération de Dijon : 6 500€
- ◆ Communauté d'agglomération de Beaune Côte & Sud : 6 500€
- ◆ Communauté de communes de Gevrey-Chambertin : 3 000€

## Montant de la subvention demandée au Grand Dijon : 6 500€

### Echéancier

## Organisation de la mission



[ANNEXE – fiche-action du plan de gestion des Climats de Bourgogne – 26 août 2014]

<b>Action</b> <b>DEVELOPPEMENT</b> <i>Etudes techniques</i>	<b>Action III-A</b> <b>ANALYSER LES FLUX DE DEPLACEMENTS</b> <b>SUR LA COTE VITICOLE DE COTE D'OR</b>
<b>Objectif</b>	Anticiper la hausse de fréquentation touristique générée par l'inscription en proposant des solutions et aménagements, à court, moyen, et long terme, pour faciliter des déplacements générant de faibles nuisances en s'appuyant sur les infrastructures et services de transport existants et à envisager en complément de l'offre actuelle, tout en facilitant l'accès aux sites majeurs du périmètre.
<b>Définition</b>	Analyser les flux de déplacements actuels, dont les flux touristiques, sur les zones tampon et centrale et les conditions d'accessibilité des sites patrimoniaux culturels et naturels du périmètre. Prise en compte des deux futures cités : Cité de la gastronomie à Dijon et Cité des vins de Bourgogne à Beaune.
<b>Mise en œuvre</b>	Etude externalisée et confiée à un bureau d'étude spécialisé.
<b>Responsables institutionnels</b>	- Association des Climats.
<b>Ressources humaines</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Prestataire envisagé : bureau d'étude spécialisé.</li> <li>- Une commission mobilité dédiée assurera le suivi de l'étude. Il réunira les acteurs du tourisme, des transports (autorités organisatrices de transport et exploitants), acteurs de la mobilité et urbanistes notamment.</li> </ul>
<b>Ressources financières</b>	Budget envisagé : 100 000 euros. Co-financeurs : Région, Département et agglomérations.
<b>Calendrier</b>	Lancement de la consultation en octobre 2014. Choix du prestataire et attribution du marché en novembre 2014. Rendu de l'étude mai 2015 (soit 6 mois d'étude).